Acte Certifié exécutoire

Envoi: 12/12/2011

Réception par le Prefet : 12/12/2011

Publication: 14/12/2011

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de

l'Assemblée





Extrait des délibérations

du Conseil Général

N° CG-2011-5-10-1

Séance du jeudi 8 décembre 2011

EXPERIMENTATION DU CONTRAT UNIQUE D'INSERTION DE 7 HEURES

Le Conseil Général,

- l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU les articles L.5134-26 et L.5134-19-1 et suivants du code du travail relatifs au contrat unique d'insertion,
- VU la délibération n° 2010-4-4-2 du Conseil Général du 8 décembre 2010 relative aux actions menées dans le cadre de la politique départementale d'insertion,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve et autorise l'expérimentation du Contrat Unique d'Insertion de 7 heures hebdomadaires par le Département pour les années 2011 et 2012,
- ❖ Délègue à la Commission Permanente la compétence pour approuver et autoriser le Président du Conseil Général à signer les conventions et documents cadres idoines au Contrat Unique d'Insertion de 7 heures.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

1 voix contre: Frédéric HILBERT 1abstention: Henri STOLL